Du Carnet B à la Fiche S

28-11-2017

En 1886, le général Boulanger, ministre de la Guerre, institue deux fichiers, gérés par la Gendarmerie : le « Carnet A », qui répertorie les étrangers en âge d’être mobilisés dans leur pays, et le « Carnet B », qui regroupe les étrangers et les Français soupçonnés d’espionnage ou d’antimilitarisme. En 1912, une instruction secrète d’Alexandre Millerand, ministre de la Guerre, étend le Carnet B à l’ensemble des personnes présentant un danger pour l’ordre public. Un débat houleux s’ensuit à la Chambre lorsque le texte de l’instruction finit par être dévoilé.

A la veille de la Première Guerre mondiale, quelque 2400 « suspects du point de vue national », français et étrangers, figurent sur le Carnet B. Les Fiches S concernent aujourd'hui environ 15 000 personnes.

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com